

FOOT



Haute-Vienne



hebdo

N° 12 . 26 octobre 2018

District Haute-Vienne

Siège social :

4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGES

Accueil :

Secrétariat :

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr

Site internet :

<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>

Adresse postale :

BP 1036

87050 LIMOGES Cedex

Horaires d'ouverture des

Bureaux :

Du lundi au Vendredi :

8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

Assemblée Générale



CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE :

**PRESENCE OBLIGATOIRE SOUS PEINE D'AMENDE POUR TOUS LES CLUBS
MUNI DE VOTRE LICENCE**

Mmes et Mrs Les Présidents des clubs de Football de la Haute-Vienne,

Vous êtes priés d'assister le :

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018

A partir de 18 H 30 (émargements)

GYMNASÉ

A ST GENCE

Agenda

Mercredi 31 octobre 2018 à 18H20 :
Commission Féminines

Lundi 12 novembre 2018 à 18H00 :
Comité de Direction

Vendredi 16 novembre 2018 à
19H00 :
Soirée des récompenses



Sommaire:

Procès-verbaux : ò ò .p 2 à 6
Compétitions/coups seniors -
Jeunes .

Partenaires : ò ò ò ò ò p 7

Rédactionnel : ò ò ò ò ò p 8 à 10
Point du championnat
Tableau des montées et descentes



BUT ECLAIR CHALLENGE Bernard DEMARS :

MATCH N. 50154.1 ROCHECHOUART / LA ROCHE LA BEILLE D2 POULE B DU 21/10/2018

Arbitre : M. FARIS Abdelkrim

But marqué après 1 minute de jeu.

Buteur : M. BAUDRIBOS Clément

Vainqueur : LA ROCHE LA BEILLE

POLE COMPETITIONS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

REUNION DU 24 OCTOBRE 2018

PV N. 12

PRESENTS : MM. PRINSAUD - BALLOUFAUD . GASCHET (CDA) - ZABALETA . ROUDIER -

EXCUSES : MM._GIRAUD - FRUGIER - VILLEGER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

SENIORS DEPARTEMENTAL 1 :

MATCH N. 50013.1 BESSINES/MORTEROLLES / MAYOTTE FCL D1 DU 6/10/2018

Arbitre : M. KOCAAGA Recep

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements du 18/10/2018 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de BESSINES/MORTEROLLES

La commission des championnats et coupes seniors,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

LIMOGES MAYOTTE FCL : 3 (3 points) BESSINES/MORTEROLLES : 0 (-1 point)



SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :

MATCH N. 50416.1 LIMOGES LANDOUGE FOOT (2) / VERNEUIL SUR VIENNE (3) D3 POULE D DU 21/10/2018

Arbitre : M. ADON Hippolyte

Vu le mail de l'arbitre,
Vu le mail du club de LIMOGES LANDOUGE FOOT

La commission dit :

LIMOGES LANDOUGE FOOT (2) : 5 (3 points) VERNEUIL SUR VIENNE (3) : 0 (0 point)

MATCH N. 50214.1 FRATERNELLE FOOT / PEYRAT DE BELLAC D3 POULE A DU 6/10/2018

Arbitre : M. RULLAUD Benoit

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements du 18/10/2018 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de PEYRAT DE BELLAC

La commission des championnats et coupes seniors,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

FRATERNELLE FOOT : 3 (3 points) PEYRAT DE BELLAC : 0 (-1 point)

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :

MATCHES N. 50743.1 USECOUZEIX/CHAPTELAT (3) / ST PRIEST S/AIXE (2) D4 POULE E DU 7/10/2018

Arbitre : M. CHADHORU Haudssen

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements du 18/10/2018 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de USECOUZEIX/CHAPTELAT (3)

La commission des championnats et coupes seniors,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

ST PRIEST S/AIXE (2) : 3 (3 points) USECOUZEIX/CHAPTELAT (3) : 0 (-1 point)

DEPARTEMENTAL 5 :

MATCH N. 51030.1 FLAVIGNAC (2) / VEYRAC (4) D5 POULE C DU 7/10/2018

Arbitre : M. PAULIAT Benjamin (bénévole sous couvert du club de FLAVIGNAC)

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements du 18/10/2018 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de FLAVIGNAC (2)

La commission des championnats et coupes seniors,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

VEYRAC (4) : 3 (3 points) FLAVIGNAC (2) : 0 (-1 point)

**MATCH N. 51038.1 LIMOGES LANDOUGE FOOT (3) / SOLIGNAC (3) D5 POULE C DU 21/10/2018**

Arbitre : M. COUTURAUD Corentin

Vu la feuille de match, les précisions portées par l'arbitre

La commission,

- Constate le forfait de l'équipe 3 de SOLIGNAC
- Enregistre le résultat suivant :

LIMOGES LANDOUGE FOOT (3) : 3 (3 points) SOLIGNAC (3) : 0 (-1 point)Amende de 115 " au club de SOLIGNAC pour son 3^{ème} forfait.En outre, le club de SOLIGNAC est déclaré **FORFAIT GENERAL** dans cette poule.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

COUPES ET CHALLENGES :**CHALLENGE DU DISTRICT Marcel PAILLER :****MATCH N. 51801.1 LE THEIL LES BILLANGES / BOSMIE CHALLENGE DU DISTRICT MARCEL PAILLER DU 14/10/2018**

Feuille de match hors délai

Amende de 21 " au club du THEIL LES BILLANGES.

CHALLENGE DES RESERVES :**MATCH N. 51410.1 ST LOUIS/VAL (2) / CONDAT SUR VIENNE (2) CHALLENGE DES RESERVES DU 14/10/2018**

Arbitre : M. CAMARA Abdoulaye

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements du 18/10/2018

La commission des championnats et coupes seniors,

- Se conforme à cette décision
- Dit que le résultat acquis sur le terrain peut être enregistré :

ST LOUIS/VAL (2) : 2 (3 points) CONDAT SUR VIENNE (2) : 1 (0 point)**SAISIE RESULTATS INTERNET****SEMAINE DU 15 au 21 OCTOBRE 2018**
AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie

LA GENEYTOUSE

L'animateur de la commission,
Jean-Luc PRINSAUD



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

REUNION du 23 OCTOBRE 2018
PV N. 8

PRESENTS: MM. VERGONZANNE . CASSAT . PIRRON . THARAUD. SEJOTTE

EXCUSES: MM. BARRAT . PLEINEVERT

DEMANDE de REPORT de MATCH :

Rappel :

ARTICLE 17 : MODIFICATION DES CALENDRIERS :

Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club demandeur, via FOOT CLUBS dans un délai de 7 jours avant la date concernée. Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via FOOT CLUBS. L'organisme compétent (Commission des Jeunes) pourra ensuite officialiser le changement

CHAMPIONNAT U17 -- 1ere Phase

DATES	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10	27/10	03/11	10/11	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12
U17 Niv1	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	MR	Coupe	J6	J7	J8	MR	J9	Coupe		
U17 Niv2	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	MR	Coupe	R1	R2	R3	R4	R5	Coupe		

CHAMPIONNAT U15 -- 1ere Phase

DATES	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10	27/10	03/11	10/11	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12
U15 Niv1	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	MR	Coupe	J6	J7	J8	MR	J9	Coupe		
U15 Niv2	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	MR	Coupe	R1	R2	R3	R4	R5	Coupe		

Modification d'horaire / terrain :

Match N°51327.2 Panazol 1 /Feytiat 2 U15 D2 Poule C du 01/12/18

La rencontre se jouera à 15h sur le terrain F Valière

Match N°51303 2 E Ladignac St Yrieix 1 / E Feuil fccoSer 2 U15 D2 Poule B du 10/11/18

La rencontre se jouera à 15h30 sur le terrain de Ladignac le Long



Match N°51320 2 E Chateaune NE Eymoutiers1 / Occitane 1 U15 D2 Poule C du 10/11/18

La rencontre se jouera à 15h sur le terrain de la Condamine à EYMOUTIERS

Match N°51342.2 ISLE 2 /LIMOGES LANDOUGE 1 U15 D2 Poule D du 01/12/18

Vu l'accord des deux clubs en date du 18 Octobre

La rencontre est inversée et se jouera à 13 h sur le terrain du Mas Loge

COUPE U 15 CHALLENGE ROGER LEGER

Les Clubs qui le souhaitent peuvent avec l'accord du Club Adverse avancer les rencontres pendant les vacances ou lors de la journée de rattrapage dans la mesure où ils n'ont pas de match en retard.

PREMIER TOUR du 03 Novembre 2018

Match 1: ENT ST LEONARD ST JUST 1 / ENT FEUILLARDIERS FCCO SERE2

Match 2: AMBAZAC 1 / LIMOGES LAFARGE 1

Match 3: FUN 87 GJ 1 / LA BASTIDE 1

Match 4 : LIMOGES FC 2 / FEYTIAT 1

Match 5 : LE PALAIS 1 / ENT ST JUNIEN VAL DE VIENNE 1 Joué le 20/10/18

Match 6: AIXE SUR VIENNE 1 / RILHAC RANCON 2

Match 7: ENT FEUILLARDIERS FCCO SERE 1 / ENT ISLE CONDAT1

Match 8: RILHAC RANCON 1 / LIMOGES FC 1

Match 9: LIMOGES LANDOUGE 1 / ENT SOLIGNAC BOSMIE 2

Match 10: ENT CHATEAUNEUF NEUVIC1 / ISLE 2

Match 11: ENT SOLIGNAC BOSMIE1 / ENT ST LEONARD ST JUST 2

Match 12: BEAUBREUIL 1 / ENT USECC NIEUL PEYRI 1

Match 13: ENT ST JOUVENT NANTIAT1 / BONNAC BEAUNES1

Match 14: FOOT SUD 87 1 / ENT ANF BESSINES1

Match 15: FEYTIAT 2 / ENT LADIGNAC SY YRIEIX 1

Match 16: ENT ANF BESSINES 2 / GJEFPN 1

Match 17: ENT ST JUNIEN VAL DE VIENNE 2 / PANAZOL 1

Match 18: OCCITANE 1 / AIXE SUR VIENNE 2 Joué le 20/10/18

VEYRAC EXEMPT

COUPE U 17 CHALLENGE M BONNET

1^{er} Tour le 03 Novembre 2018

Sont exempts du tirage les équipes engagées en Coupe Nouvelle Aquitaine

Match 1: ENT ST JOUVENT NANTIAT 1 / LE PALAIS 1

Match 2: ENT FCCO FC2VALLEE SER 1 / ENT ST LEONARD ST JUST1

Match 3: COUZEIX CHAPTELAS 1 / BESSINES ANF FRAT. 1

Match 4 : FUN 87 GJ 1 / LIMOGES LANDOUGE 1 1

Match 5 : BOSMIE CHARROUX 1 / LIMOGES LAFARGE 1

Match 6: LIMOGES FC 1 / AIXE SUR VIENNE LANDOUGE2

Match 7: RILHAC RANCON 2 / PANAZOL 1

Match 8: OCCITANE 1 / RILHAC RANCON 1

Match 9 : AMBAZAC 1 / Exempt

La Commission prend note du courrier du Club de Condat concernant l'engagement en coupes U17. L'équipe entrera dans la compétition lors du second tour.

Le animateur de la Commission
Bernard VERGONZANNE

Le secrétaire de la Commission
GUY THARAUD



PARTENAIRES DU DISTRICT





LE POINT EN CHAMPIONNAT A L'ISSUE DE LA 4^{EME} JOURNEE

DEPARTEMENTALE 1 PANAZOL (B) UN SOLIDE LEADER

Pas de problème pour le leader PANAZOL (B) qui a triomphé de l'OCCITANE sur le score de 3 à 0. AIXE (C) s'est imposé à domicile face à SOLIGNAC par 4 à 1. BESSINES et AMBAZAC ont partagé les points 0 à 0. RILHAC RANCON (B) n'a pas fait le poids face à ISLE (C) en s'inclinant par 6 à 1. FOOT SUD a obtenu une précieuse victoire face à BEAUNE en triomphant par 1 à 0. MAYOTTE et BEAUBREUIL se sont séparés sur un score de parité 3 à 3.

DEPARTEMENTALE 2 POULE A VIGENAL ET LE PALAIS (B) INVAINCUS

Ils sont deux à ne compter que des victoires. Le VIGENAL FC qui a éprouvé les pires difficultés pour battre BESSINES (B) par 2 à 1. LE PALAIS (B) a dû aussi s'employer pour battre VEYRAC par 2 à 1. Aussi, LE DORAT s'est incliné face au ROUSSILLON (B) par 2 à 0. NANTIAT n'a laissé aucune chance à l'ASPTT LIMOGES en s'imposant par 4 à 1. ST JUNIEN (B) a triomphé de l'ANF par 2 à 1. Enfin, ST VICTURNIEN est allé battre VERNEUIL (B) par 2 à 1.

POULE B LA ROCHE L'ABEILLE EN LEADER

En allant battre ROCHECHOUART par 3 à 1, LA ROCHE L'ABEILLE a montré qu'il pouvait jouer un rôle intéressant dans cette poule. LAFARGE (B) s'est incliné face à BOISSEUIL par 1 à 0. EYMOUTIERS a dû baisser pavillon face à CONDAT en s'inclinant par 3 à 1. NEXON n'a fait qu'une bouchée de FCCO en triomphant par 3 à 0. ST AUVENT a battu son voisin ST BRICE (B) par 2 à 0. Enfin, la SAINT LOUIS VAL a obtenu sa 1^{ère} victoire face à ST LEONARD DE NOBLAT 2 à 1.

DEPARTEMENTALE 3 POULE A COMPREIGNAC EN LEADER

COMPREIGNAC s'est imposé largement sur le terrain de LUSSAC LES EGLISES par 6 à 1. BELLAC BERNEUIL (B) et LA FRATERNELLE ont partagé les points : 1 à 1, tout comme BESSINES (B) et ST AMAND MAGNAZEIX sur le même score. NIEUL (B) et BEAUNE (B) n'ont pu se départager : 0 à 0. Score de parité entre ST BONNET DE BELLAC et NANTIAT (B) : 1 à 1. La rencontre PEYRAT DE BELLAC . MAGNAC LAVAL a été remise.

POULE B LAFARGE (C) ET L'USECC (B) EN TETE

Ils sont deux à occuper le haut du tableau LAFARGE (C) qui a concédé le nul 2 à 2 face à ST PRIEST TAURION et L'USECC (B) qui est allé s'imposer sur le terrain des KURDES par 2 à 1. BONNAC et AMBAZAC (B) ont fait match nul 0 à 0, comme FEYTIAT (C) et LE PALAIS (C) : 1 à 1. RILHAC RANCON s'est incliné face à ST JUST LE MARTEL 2 à 1. Enfin, ST GENCE s'est incliné face à l'ALOUETTE par 1 à 0.

POULE C ISLE (D) AUX COMMANDES

Le leader ISLE (D) a été obtenir le nul sur le terrain de BOSMIE : 1 à 1. CONDAT (B) est allé battre CHATEAUNEUF NEUVIC (B) par 2 à 1, tout comme LADIGNAC sur le terrain de FOOT SUD (B) 2 à 1 aussi. LA CROISILLE est venu à bout de BEAUBREUIL (B) par 2 à 0, tout comme LA GENEYTOUSE face à AUREIL EYJEAUX par 4 à 2. Enfin, SUSSAC a battu l'AFP (B) par 3 à 2.



**POULE D
LIMOGES LANDOUGE (B) ET ORADOUR SUR GLANE EN TETE**

LIMOGES LANDOUGE (B) n'a laissé aucune chance à VERNEUIL (C) en triomphant 5 à 0. ORADOUR SUR GLANE a dû batailler pour battre FLAVIGNAC par 2 à 1. SOLIGNAC (B) a battu ST JUNIEN (C) par 1 à 0. NEXON (B) a subi une lourde défaite face à la SAINT LOUIS VAL (B) par 3 à 0. ST PRIEST SOUS AIXE a triomphé des FEUILLARDIERS par 4 à 2. Score de parité entre VEYRAC (B) et SEREILHAC 1 à 1.

**DEPARTEMENTAL 4
POULE A
LES GRANDS CHEZEAUX ET ST GEORGES LES LANDES EN TETE**

LES GRANDS CHEZEAUX a battu sans problème LESNM par 5 à 2. ST GEORGES LES LANDES en a fait de même face à BELLAC BERNEUIL (C) mais par 4 à 1. BUSSIERE POITEVINE a vaincu LE DORAT (B) par 4 à 0. Score fleuve pour L'ANF (B) face à LUSSAC LES EGLISES (B) par 13 à 0. BEAUNE (C) et PEYRAT DE BELLAC (B) ont fait match nul 0 à 0. LA BAZEUGE a triomphé de DROUX par 4 à 1.

**POULE B
BERSAC INVAINCU**

BERSAC a obtenu une précieuse victoire sur le terrain de ST SORNIN LEULAC par 2 à 1 et conforte son fauteuil de leader. ST JOUVENT et ST PARDOUX ont fait match nul 2 à 2. Large victoire de PEYRILHAC face à FROMENTAL 7 à 0 tout comme NANTIAT (C) sur le terrain de FOLLES par 5 à 2. Match nul entre CIEUX VAULRY et RAZES 0 à 0 et entre AMBAZAC (C) et LJSM 3 à 3.

**POULE C
ST BRICE (C) INVAINCU**

Le leader ST BRICE (C) a largement battu L'ASPTT (B) par 6 à 1. Le FCCL est allé battre ST MATHIEU par 5 à 1. ROCHECHOUART (B) et VEYRAC (C) ont fait match nul 2 à 2. ST AUVENT (B) a largement battu CHAILLAC SAILLAT par 3 à 0. Enfin, ST VICTURNIEN (B) s'est incliné face à ORADOUR SUR GLANE (B) par 4 à 1.

**POULE D
L'ELAN SPORTIF ET ST PRIEST TAURION (B) EN TETE**

L'ELAN SPORTIF est allé battre LA CROISILLE LINARDS (B) par 4 à 2. ST PRIEST TAURION (B) a difficilement battu ROYERES par 1 à 0. LA GENEYTOUSE (B) et EYMOUTIERS (B) ont fait match nul 0 à 0. MOISSANNES s'est incliné à domicile face à ST JUST LE MARTEL (B) par 2 à 0. ST JULIEN LE PETIT s'est imposé face à ST MARTIN TERRESSUS par 2 à 0. L'exempt était ST LEONARD (C).

**POULE E
ST HILAIRE LES PLACES INVAINCU**

4 matchs, 4 victoires pour ST HILAIRE LES PLACES vainqueur de L'JSECC (C) par 5 à 4. LA ROCHE L'ABEILLE (B) à l'image de son équipe fanion a battu BOSMIE CHARROUX par 5 à 0. COUSSAC BONNEVAL en a fait de même face à FOOT SUD (C) par 4 à 1. LA MEYZE s'est largement incliné à domicile face à BOISSEUIL (B) par 6 à 0. La SAINT LOUIS VAL (C) s'est incliné par 4 à 2 face à L'LOUETTE, tout comme ST PRIEST SOUS AIXE (B) face à LADIGNAC (B) par 3 à 2.



TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES

APPLICABLE : FIN SAISON 2018/2019

DESCENTES DE R 3 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

D 1 : 1 poule de 12 équipes										
SEM D1 (1 poule de 12)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
montées en R3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
descentes en SEM D2	2	3	4	4	4	5	6	7	8	9
restant en SEM D1	8	7	6	6	6	5	4	3	2	1
montées de SEM D2	4	4	4	3	2	2	2	2	2	2
descentes de R3 + R4	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
nombre d'équipes année suivante	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12

D 2 : 2 poules de 12 équipes										
SEM D2 (2 poules de 12)	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
montées en SEM D1	4	4	4	3	2	2	2	2	2	2
descentes en SEM D3	6	7	8	8	8	9	10	10	11	12
restant en SEM D2	14	13	12	13	14	13	12	12	11	10
montées de SEM D3	8	8	8	7	6	6	6	5	5	5
descentes de SEM D1	2	3	4	4	4	5	6	7	8	9
nombre d'équipes année suivante	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

D 3 : 4 poules de 12 équipes										
SEM D3 (4 poules de 12)	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
montées en SEM D2	8	8	8	7	6	6	6	5	5	5
descentes en SEM D4	8	9	10	11	12	13	14	14	14	14
restant en SEM D3	32	31	30	30	30	29	28	29	29	29
montées de SEM D4	10	10	10	10	10	10	10	9	8	7
descentes de SEM D2	6	7	8	8	8	9	10	10	11	12
nombre d'équipes année suivante	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

D 4 : 4 poules de 12 et 1 de 11 équipes										
SEM D4 (5 poules)	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59
montées en SEM D3	10	10	10	10	10	10	10	9	8	7
descentes en SEM D5	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
restant en SEM D4	44	43	42	41	40	39	38	38	38	38
montées de SEM D5	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
descentes de SEM D3	8	9	10	11	12	13	14	14	14	14
nombre d'équipes année suivante	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

D 5 : 1 poule de 12 + 2 poules de 11 équipes										
SEM D5 (3 poules)	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34
montées en SEM D4	8	8	8	8	8	8	6	6	6	6
descentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
restant en SEM D5	26	26	26	26	26	26	28	28	28	28
descentes de SEM D4	6	7	8	9	10	11	12	13	13	13
nombre d'équipes année suivante	32	33	34	35	36	37	40	41	41	41